



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 1^{er} août 2016 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Line Boudreault directrice adjointe.

Absent	M. Kim Bégin Cossette	Conseiller	siège no 1
Absente	Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
	M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Appel d'offre 16-87010-04
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

3. APPEL D'OFFRE 16-87010-04

ATTENDU QUE l'appel d'offre pour des travaux de rechargements sur le chemin du Balbuzard, des Merles, le rang du Détour et le chemin Coin Saint-Pierre a été publié sur le site SEAO;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires nous ont fait parvenir leur offre de service soit :

- Gabriel Aubé Inc.;
- Lamothe division Sentra.

ATTENDU QUE le coût est de beaucoup supérieur à celui estimé par les membres du conseil;

ATTENDU QUE notre employé municipal peut procéder à l'épandage ainsi qu'au nivellement du MG20;

ATTENDU QUE sur le chemin Balbuzard, il aurait dû être précisé qu'aucun travail sur une portion de 280 mètres ne peut être effectué sans avoir obtenu au préalable les autorisations du MDDELCC ainsi que le MFFP et que la responsable du dossier est absente jusqu'au 15 août;

ATTENDU QUE les largeurs du chemin des Merles et du chemin Balbuzard ont été inversées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice adjointe s'informe auprès des autorités concernées s'il est possible de demander au soumissionnaire le moins élevé, soit Gabriel Aubé, de refaire une soumission en tenant compte des nouveaux éléments;

2016-08-193



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE si la municipalité n'a pas le droit de demander au soumissionnaire le moins élevé de retravailler sa soumission en tenant compte des largeurs inversées pour les chemins des Merles et Balbuzard; de prendre en considération que notre journalier exécuterait les travaux d'épandage et de nivelage;

QUE la municipalité sera donc dans l'obligation de rejeter toutes les soumissions reçues et de mandater la directrice adjointe à retourner en appel d'offre pour le chemin des Merles, le chemin Coin Saint-Pierre ainsi que le rang du Détour.

QUE la municipalité va attendre les autorisations nécessaires avant de faire un appel d'offre pour le chemin Balbuzard.

ADOPTÉ.

4. Période de questions

Aucune question.

5. Fermeture de la séance

2016-08-194

Mme Louise Bégin propose la levée de la séance. Il est 19 h 55

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Line Boudreault, directrice adjointe